

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 17 décembre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 154 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Gabrielle ANTONI - Robert ASSANTE - Jean AYEL - Pauline BANZO - Marcel BENASSI - Mireille BENEDETTI - Salomon BENICHOU - Jean-Marc BENZI - Roger BERANGER - Marc BERNARD - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Geneviève BOBBIA-TOSI - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Jean-Jacques BONToux - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Benjamin CHAPPE - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Alain DE GANTES - Pierre DEFENDINI - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Christiane DINARDO - Sylvia DOUCET - Jean DUFOUR - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Claude FRIGANT - Claude GALLIZIA - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard GUARINO - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Jean-Claude IMBERT - Bernard JACQUIER - Mourad KAHOU - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Michèle LARIVIERE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Bernard LIEBGOTT - Antoine LORENZI - Patrick MAGRO - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Jean-François MATTEI - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Nabil M'RAD - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - René OLMETA - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre-François PAOLACCI - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Maurice PETIT - Michel PEZET - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - Danielle SERVANT - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Claudine SOLERIEU - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND - Séréna ZOUAGHI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TRA 002-1141/07/CC

■ Délégation de service public de l'exploitation du service de transport des personnes handicapées à mobilité réduite sur le périmètre de transport urbain de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Rapport d'activité annuel 2006 du délégataire
DITRA 07/462/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Société dédiée HANDI' LIB filiale de TRANSDEV SUD bénéficie d'un contrat de Délégation de Service Public TRA 06/049 du 18 avril 2006, pour une durée de 6 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales la société délégataire a remis son rapport annuel d'activités 2006.

La période considérée par le rapport d'activité s'étale du mois d'avril (date de notification de la convention) à fin décembre 2006.

Nombre de kilomètres réalisés supérieur à celui prévu dans la convention : 12.19%

Le nombre kilométrique réalisé par le délégataire au cours des 8 mois d'exploitation en 2006 s'élève à 382 082 km, soit 12.19% de plus que ce qui était envisagé dans la convention.

Cette augmentation s'explique notamment par un kilométrage moyen par voyage plus élevé que prévu.

Une fréquentation légèrement inférieure aux prévisions : - 4.97%

Le nombre de voyages réalisés durant cette période de 8 mois s'élève à 26 667 soit 4.97% de moins que ce qui avait été prévu dans la convention.

Engagement sur les recettes et les dépenses :

Un niveau de recettes inférieures de 17.42% aux prévisions :

L'engagement prévisionnel sur les recettes pour une période de 8 mois en 2006 s'élève à 60 266,67 Euros TTC. Or, les recettes réalisées pour cette même période sont de 49 764 Euros TTC ce qui représente un différentiel de 17.42%.

Conformément à l'article 33 de la convention les recettes commerciales perçues par le délégataire étant inférieures de plus de 10% aux recettes prévisionnelles, cette charge est supportée, au-delà du dépassement, à 75% par MPM et pour 25% par l'exploitant. A ce titre MPM a versé au délégataire 3357 Euros TTC.

La faiblesse relative des recettes pour ce premier exercice est due à l'utilisation par les anciens adhérents des titres vendus par le GIHP avant la reprise de l'activité par Handilib et par l'absence de recettes de la zone 2 dont le début d'exploitation a débuté au cours du premier semestre 2007(communes autres que Marseille).

Des dépenses en hausse (+19.43)%

L'engagement des dépenses supporté par le délégataire s'élevant à 1 137 069.2 Euros TTC est nettement plus important que le niveau d'engagement prévisionnel (916 023 Euros TTC). Cet écart de 19.43% s'explique par une augmentation de la masse salariale de conduite, par la hausse du carburant, des loyers véhicules, des assurances et des locaux.

Une participation financière de MPM en 2006 au service délégué légèrement inférieure aux prévisions (-1,17%)

La contribution forfaitaire se compose d'une partie fixe et d'une partie variable.

La partie fixe actualisée selon les termes de la convention s'élevant à 731 848.69 Euros TTC n'a pas été impactée par rapport aux prévisions initiales.

Le montant de la partie variable révisée de la contribution s'élève pour 2006 à 214 136,93 Euros TTC soit 5 % inférieur à celui indiqué dans la convention. Cet écart est justifié par le fait que la partie variable est calculée à partir du nombre de voyages réalisés durant l'année. Or le nombre de voyages réalisés en 2006 a été inférieur aux prévisions.

En conclusion, MPM a versé au délégataire une contribution financière forfaitaire s'élevant à 945 985.63 Euros TTC pour l'année 2006 soit 1.17% inférieure à celle indiquée dans le compte d'exploitation prévisionnel.

En application des dispositions de l'article L 1411-3 du code Général des Collectivités Territoriales modifié depuis le 3 janvier 2002, il vous est proposé de prendre acte de ce rapport d'activité de l'année 2006, joint en annexe.

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1411-3
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- Le contrat de délégation de service public – Exploitation du service de transport des personnes à mobilité réduite sur le périmètre de transport urbain de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole n° 06/ 049 dont le titulaire est HANDI LIB ;
- Le rapport d'activité établi par le délégataire HANDI LIB ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le rapport annuel d'activité 2006 remis par le délégataire HANDI'LIB

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Il est pris acte du rapport d'activité annuel pour 2006 établi par HANDI'LIB titulaire du contrat de délégation de service public relatif au transport des personnes handicapées à mobilité réduite sur le périmètre de transport urbain de MPM

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Transports

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Renaud MUSELIER

Jean-Claude GAUDIN